

## **COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 10 septembre à 20h30, le Conseil Municipal d'ENNERY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Ghislaine MELON, à la suite de la convocation dressée par Madame le Maire, le 04 septembre 2015 et affichée le 04 septembre 2015.

**MEMBRES PRÉSENTS** : Mme Céline CAMPION, M. Damien DAL MAGRO, Mme Mireille DARTHOIS, Mme Amina DELEPORTE, M. Denis KOULMANN, M. Dominique LAURENT, M. Armand LEJEUNE, M. Daniel MALNORY, Mme Aurélia MAYERY, Mme Ghislaine MELON, Mme Jennifer MUSZYNSKI, M. Bernard PREVOT, Mme Christelle TANNOUCHE BENNANI, M. Jean VIGNOLI, M. Albert WALLECK

**MEMBRE ABSENT EXCUSE :**

Mme Brigitte BECK-ERNWEIN

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Julien SUPPER à Mme Ghislaine MELON

Mme Colette NEGRI à M. Daniel MALNORY

**Secrétaire de Séance** : Mme Aurélia MAYERY

**Assistait également à la séance** : Mme Stéphanie WINKEL HEINTZ

### ORDRE DU JOUR

- 2015-48 organisation d'un centre de loisirs sans hébergement – octobre 2015
  - 2015-49 création de contrats d'engagement éducatif
  - 2015-50 convention pour la fourniture de repas de midi à la boîte à couleurs du 19 au 23 octobre 2015
  - 2015-51 subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un chemin de croix
- Compte rendu des décisions budgétaires et par délégation de pouvoir  
Divers

---

### **2015-48 ORGANISATION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT – Octobre 2015**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réalisation d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement par la commune, à la Boîte à Couleurs, du 19 au 23 octobre 2015.

Ce centre de loisirs fait suite au premier centre organisé par la commune du 6 juillet au 31 juillet dernier, à la Boîte à Couleurs. Mme le Maire soumet le Règlement Intérieur du Centre de Loisirs ainsi que les tarifs, qui restent inchangés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'organiser un Centre de Loisirs Sans Hébergement à la Boite à Couleurs en octobre 2015
- Valide le Règlement Intérieur du Centre de Loisirs

- Fixe les tarifs en fonction du quotient familial, comme suit, étant entendu que les inscriptions se font à la semaine et que le règlement ne peut pas s'effectuer avec des bons associatifs :

Quotient Familial	< 650	De 650 à 1 000	> 1 000
Tarifs journaliers - Familles d'Ennery	15.00 €	17.00 €	19.00 €
Montant forfaitaire dû en cas de retard - Familles d'Ennery	19.00 €	19.00 €	19.00 €
Tarifs journaliers - Familles extérieures	17.00 €	19.00 €	21.00 €
Montant forfaitaire dû en cas de retard - Familles extérieures	21.00 €	21.00 €	21.00 €

- Charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **2015-49          CREATION DE CONTRATS D'ENGAGEMENT EDUCATIF**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'avoir recours pour l'animation du Centre de Loisirs de la Boîte à Couleurs en octobre 2015, accueil collectif de mineurs à caractère éducatif organisé à l'occasion de vacances scolaires, aux contrats d'engagement éducatif, en vue de satisfaire ce besoin occasionnel de recrutement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la création de 5 postes d'animateur dans le cadre du dispositif des contrats d'engagement éducatif, et 1 poste d'animateur, directeur adjoint, durant la période du 19 octobre 2015 au 23 octobre 2015, pour le bon fonctionnement du centre de loisirs organisé par la commune
- fixe la rémunération brute des animateurs sous contrat d'engagement éducatif à 45.45€ par jour
- fixe la rémunération brute du poste d'animateur, directeur adjoint, sous contrat d'engagement éducatif à 51.95 € par jour
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

#### **2015-50          CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS DE MIDI A LA BOITE A COULEURS DU 19 AU 23 OCTOBRE 2015**

Mme le Maire propose de passer une convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein-Air de Vigy (ADEPPA), qui livre habituellement les repas pendant la période scolaire, pour la livraison des repas, du 19 au 23 octobre 2015, lors du prochain centre aéré.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la passation d'une convention avec l'Association Départementale d'Education Populaire et de Plein-Air de Vigy pour la livraison de repas de midi pour la période du 19 au 23 octobre 2015 pendant le Centre de Loisirs Sans Hébergement organisé par la commune d'Ennery
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

## **2015-51 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ACQUISITION D'UN CHEMIN DE CROIX**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de soutien financier présenté par le Conseil de Fabrique d'Ennery pour l'acquisition d'un chemin de croix, du fait de la disparition de celui qui existait dans l'Eglise.

Considérant que la commune d'Ennery se situe en Moselle, département dans lequel la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat du 9 décembre 1905 ne s'applique pas,

Considérant que l'Eglise fait partie du patrimoine bâti de la commune,

Considérant que le chemin de croix constitue des tableaux fixés au mur à perpétuelle demeure,

Considérant que le Conseil de Fabrique n'est pas une association culturelle mais un Etablissement Public du culte en charge notamment de l'entretien de l'édifice religieux,

Considérant l'existence d'une communauté catholique importante dans la commune et la présence de traditions particulières,

Considérant que cet équipement correspond, de fait, à un intérêt communal,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le versement d'un soutien financier au Conseil de Fabrique pour l'acquisition d'un chemin de croix d'un montant de 6 995 €
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.
- charge Madame le Maire de prendre toutes mesures et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente.

### ➤ **COMPTE RENDU DES DECISIONS BUDGETAIRES ET PAR DELEGATION DE POUVOIR**

#### ✓ **Décisions par délégation de pouvoir :**

- **2015-23**

Nettoyage et désinfection du grenier à la mairie d'Ennery auprès de l'entreprise CHIMA LOR . Le montant de la commande s'élève à 5088€ TTC

- **2015-24**

Acte portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes services périscolaires et restauration scolaire : régularisation de la régie de recettes pour l'encaissement des recettes des services périscolaires et restauration scolaire à « La Boite à Couleurs ».

- **2015-25**

Passation de l'avenant n°1 au contrat Bris de machines (matériel de manutention et de chantier) : remplacement de la tondeuse Kubota à compter du 10/07/2014. La prime pour la période du 21/7/14 au 20/7/15 était de 1491.14 € et la prime différentielle pour la même période s'élève à - 292.85 €

- **2015-26**

Passation du marché de travaux avec la SARL C.I.B.E. visant le Lot n°1 : couverture – isolation du marché de travaux d'amélioration thermique de l'Ecole Primaire du groupe scolaire Albert Camus, a été retenue pour un montant de 83 693.18 € TTC.

- **2015-27**

Passation du marché de travaux avec l'entreprise HOERRMANN visant le Lot n°2 : ventilation du marché de travaux d'amélioration thermique de l'École Primaire du groupe scolaire Albert Camus, a été retenue pour un montant de 64 204.80 € TTC.

- **2015-28**

Renouvellement du contrat Horizon Villages JVS BOX avec Environnement On Line avec la SAS JVS MAIRISTEM pour un montant de 12 315.21 € TTC la première année et 7 628.09 € TTC les deux années suivantes.

- **2015-29**

Renouvellement du contrat Horizon Villages JVS BOX avec Environnement On Line avec la SAS JVS MAIRISTEM pour un montant de 8 008.43 € TTC par an. La durée du contrat est de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.

Cette décision reprend et annule la décision 2015-28.

- **2015-31**

Signature du contrat de location du logement sis 5 rue Marcel Decker, 1<sup>er</sup> étage, conformément aux dispositions de la délibération du Conseil Municipal du 14/01/2013 qui fixe le montant mensuel du loyer à 513 €. Ce montant a été revalorisé à 516 €, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers, et de la délibération du Conseil Municipal du 21/02/2011 qui fixe le montant mensuel des charges à 35 €.

- **2015-32**

Attribution du marché de travaux d'aménagement des placettes rue du Stade et place des Hallebardes à la société JEAN LEFEBVRE LORRAINE pour un montant TTC de 19 200 euros.

- **2015-33**

Signature avec la Société Est Multicopie d'un contrat de location et un contrat de service, d'une durée de 66 mois pour la mise à disposition et la maintenance de 3 copieurs avec accessoires et option fax moyennant le versement de 22 loyers trimestriels de 1764 € TTC : 3 copieurs : école primaire, école maternelle, Boîte à Couleurs.

✓ **Décisions budgétaires :**

- **2015-30**

Transfert des crédits : Section d'investissement :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
020	Dépenses imprévues	-21743.00			
1530-2315	Aménagement de terrains rue Presbytère	7344.00			
1531-2158	Barrières jardinières école musique	1980.00			
1532-2315	Parking Espace17	4725.00			
1533-2315	Entrée arboretum modelage terrain	2088.00			
1534-2051	Licences logiciels mairie	5606.00			

- **2015-34**

Transfert des crédits : Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
Article	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-8750			
6574	Subventions aux associations et autres personnes de droit privé (« soutien au trimestre »)	3500			
678	Autres charges exceptionnelles (procédure de lutte contre l'insalubrité publique)	5250			

➤ **Agenda d'Accessibilité Programmée de la Mairie d'Ennery**

L'agenda est en cours d'élaboration pour être transmis en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

➤ **DIVERS**

- **Conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat**

Mme le Maire et son Conseil Municipal se déclarent très préoccupés par le plan d'économie de l'Etat, qui impacte directement le budget de la commune.

Les dotations de l'Etat sont extrêmement réduites, alors que la commune mène des programmes ambitieux pour son école, son accueil périscolaire, ses équipements sportifs, l'amélioration de son cadre de vie et l'accueil de nouveaux habitants, entre autres...

**Les élus refusent de devoir freiner voire abandonner ces projets, du fait de la diminution des dotations, ou encore d'être contraints à augmenter les impôts locaux.**

Le Conseil municipal répond à l'appel de l'Association des Maires de France et invite les habitants à signer l'appel du 19 septembre pour les communes de France sur le site internet [change.org](http://change.org).

De même, un cahier de pétition est à disposition de la population en mairie, à ses heures d'ouverture et le 19 septembre 2015, les élus se réunissent de 11h à midi, sur le parvis de la Mairie, pour exprimer leur désapprobation et invitent la population à les rejoindre.

- **Boîte à Couleurs : mise en place de nouvelles activités périscolaire**

Madame le Maire rend compte aux Conseillers Municipaux de la réunion de la rentrée périscolaire, avec les parents, à la Boîte à Couleurs, durant laquelle l'équipe d'animateurs, l'organisation de l'accueil, le projet pédagogique, le règlement intérieur et le bilan du centre aéré ont été évoqués, avant des échanges avec la salle.

- **Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux :**
  - des remerciements des Anciens Combattants et Militaires Français d'Ennery et environs pour la subvention attribuée par la commune en 2015.
  - des remerciements de la Croix-Rouge française pour la subvention attribuée par la commune en 2015
  
- Le prochain Conseil Municipal se réunira **lundi 12 octobre 2015** à 20h30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Madame le Maire déclare la session close à 22h

Le Maire,  
Ghislaine MELON